

**HONORAIRES 2025
APPLICABLES AUX VENTES**

Type de mandats / biens	Honoraires
Mandat exclusif	4% TTC
Mandat simple	5% TTC
Programmes neufs	4% TTC
Garages, parkings	3.000€ TTC

Les honoraires représentent les pourcentages du prix de vente TTC et prix maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2025
APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIÈRES**

Honoraires à la charge du propriétaire :	25% TTC du loyer
Honoraires à la charge du locataire :	8% TTC du loyer (incluant assurance et frais de dossier)

Les honoraires représentent les pourcentages maximums du loyer brut mandant applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7301 2019 000 040 380 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garanties Financières de 110 000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ; 1.450.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès d'ALLIANZ IARD – 1 cours Michelet – 92076 Paris la Défense et 10.000 euros au titre des prestations touristiques souscrite auprès de GROUPAMA Assurance-Crédit & Caution – 8/10 rue d'Astorg – 75008 Paris.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

